

LE SERVICE NATIONAL DE SANTÉ ,The National Health Service(NHS)

Ce dépliant explique comment fonctionne le Service National de Santé (NHS) au Royaume Uni.

Le NHS fournit les soins de santé au Royaume Uni et est financé par l'impôt. Les demandeurs d'asile ont droit aux soins médicaux gratuits fournis par le NHS pendant que leur demande d'asile est en étude ou en attendant une décision d'appel.

Vous aurez besoin du formulaire HC2 qui est distribué par le Service national d'assistance aux demandeurs d'asile « The National Asylum Support Service » en sigle NASS. Ce formulaire qui est aussi disponible dans les pharmacies, vous permettra d'obtenir gratuitement des médicaments, des soins dentaires, des examens de la vue et des lunettes médicales.

Aucune personne travaillant pour le NHS, y compris les Docteurs, les infirmiers(es) ou les interprètes ne divulguerons les informations vous concernant à une tierce personne ou organisme quelconque sans votre autorisation préalable. Tous les soins médicaux sont confidentiels et n'ont aucun impact sur votre demande d'asile.

COMMENT VAIS-JE RECEVOIR L'AIDE SANITAIRE ?

Si vous êtes malade ou inquiet au sujet de votre santé ou de celle d'un membre de votre famille, vous devez consulter votre médecin généraliste local appelé « General Practitioner (GP). La clinique du GP est appelée *surgery*, en français cabinet ou *health centre* « centre médico-social ».

Vous devez vous faire inscrire comme patient dès que possible chez un GP pour avoir accès aux soins de santé quand vous en aurez besoin. Pour vous faire inscrire, vous devez donner votre nom, votre date de naissance, votre adresse et votre numéro de téléphone si vous en avez un. Le Support worker qui n'est autre que l'agent qui vous a aidé à vous installer et qui est en mesure de vous assister dans toutes vos démarches, peut aussi vous venir en aide en ce qui concerne votre inscription comme patient dans un centre médico-social.

Certains GP demandent aux nouveaux patients de faire une visite médicale préliminaire qui dans la plupart des cas, est conduite par un infirmier ou une infirmière.

Il est important de répondre à ce rendez-vous même si vous vous portez bien.

Si un centre **médico**-social refuse de vous prendre comme patient, vous pouvez demander au Département local des soins de santé primaires de vous en attribuer un.

COMMENT DOIS - JE PRENDRE UN RENDEZ -VOUS ?

Avant d'aller consulter votre docteur ou l'un des infirmiers(es) à votre centre médico-social, vous devez prendre un rendez-vous en personne ou par téléphone. Vous pouvez demander de rencontrer un docteur de sexe masculin ou de sexe féminin bien que cela ne soit pas toujours possible.

Il est possible que vous ayez à attendre quelques jours pour des rendez-vous qui ne sont pas urgents.

Si vous désirez voir le docteur de toute urgence, veuillez le faire savoir au réceptionniste au moment où vous appelez pour prendre rendez-vous. Vous serez alors reçus le jour même si cela semble opportun. Si le docteur estime que votre état de santé ne permet pas que vous fassiez le déplacement jusqu'au cabinet, il vous visitera à domicile si possible.

Les consultations avec le docteur seront de 5 à 10 minutes. Vous devez prendre des rendez-vous séparément pour chacun des membres de votre famille qui désire consulter le docteur.

Assurer vous d'arriver à l'heure à votre rendez vous et si vous n'êtes pas en mesure d'y aller ,n'oublier pas de l'annuler.

ET SI JE NE PARLE PAS ANGLAIS ?

Si vous désirez avoir un interprète, Veuillez le notifier au réceptionniste quand vous appelez pour prendre un rendez-vous. Spécifiez la langue que vous parlez et on arrangerà à ce qu'un interprète vienne le jour du rendez vous ou on arrangerà une interprétation par téléphone. Il est vital que vous puissiez vous comprendre avec le docteur afin de lui permettre de faire un bon diagnostic.

QUI D'AUTRE TRAVAILLE AVEC MON MEDECIN GENERALISTE ?

- Les infirmiers (es), [*NURSES prononcer nurse*] reçoivent une formation de haut niveau au Royaume Uni. Ils ou elles ont la charge de s'occuper d'un certain nombre de soins médicaux dont la vaccination, les conseils sur la contraception, l'administration des soins dans les cas de maladies chroniques tels que les diabètes. Ils peuvent aussi donner des conseils généraux en matière de santé.
- Les Sages Femmes [*MIDWIVES... midwaivz*] prennent soin des femmes enceintes et de leurs nouveaux - nés. Les soins administrés avant la naissance sont appelés soins prénatals et ceux administrés après la naissance soins postnatals.
- Les infirmières visiteuses [*HEALTH VISITORS... helf visotor*] sont spécialisées dans les soins relatifs aux enfants et à leurs familles. Elles aident les personnes à demeurer en bonne santé. Elles peuvent vous rendre des visites à domicile.

ET SI J'AI BESOIN D'UN MEDECIN SPECIALISTE ?

Votre GP vous dispensera la plupart des soins médicaux et décidera si vous devez consulter un spécialiste, ou si vous devez aller à l'hôpital. Toute personne résidant au Royaume-Uni doit attendre avant d'être reçu par un spécialiste. L'hôpital vous informera par écrit sur les détails de votre rendez-vous. Vous devez informer l'hôpital si vous avez besoin d'un interprète le jour du rendez-vous.

Il se peut que l'hôpital soit éloigné de votre domicile. Cependant si vous détenez un formulaire HC2 vous pouvez obtenir de l'aide pour vos frais de transport.

LE CARNET DE SANTE OU PATIENT HELD RECORDS

Si vous avez reçu le carnet de santé appelé *Patient held record*, (livret bleu), Veuillez l'avoir avec vous chaque fois que vous avez rendez-vous avec votre GP ou votre infirmier. Les informations contenues dans ce livret ne sont destinées qu'à vous et au personnel soignant du NHS. Personne d'autre n'a le droit de le lire.

LES MEDICAMENTS

Si votre docteur vous donne un traitement à suivre, il vous prescrira une ordonnance que vous présenterez à la pharmacie. Vous devez détenir votre formulaire HC2 pour obtenir des médicaments gratuitement.

Certains médicaments tels que les analgésiques ou anti-douleurs, les médicaments contre la toux peuvent être achetés sans ordonnances.

LES SOINS DENTAIRES

Veillez consulter un dentiste si vous avez des problèmes avec vos dents.

Pour recevoir des soins dentaires fournis par le NHS vous devez vous faire inscrire comme patient chez un dentiste. Si vous avez des difficultés à trouver un dentiste, consultez le **NHS Direct** qui est le service d'assistance téléphonique du NHS ou le Département local des soins de santé primaires.

LA VUE

Veillez prendre un rendez-vous avec un opticien si vous avez besoin d'un examen de la vue ou de lunettes de correction. Les opticiens ont des cabinets dans la plupart de centres commerciaux à travers la ville. Le formulaire *HC2* couvre les frais de test de vision et de certaines lunettes. Demandez les détails auprès de votre opticien.

ET QUAND LE CABINET DE VOTRE GP EST FERME ?

Les heures de consultation des GP sont généralement entre 08H30 et 18H30 du lundi à vendredi. En dehors de ces heures-les nuits, les samedis, les dimanches et pendant les jours fériés l'assistance médicale n'est disponible que pour les cas qui ne peuvent attendre jusqu'à l'ouverture du cabinet. Pour avoir de l'aide appelez la permanence locale au numéro ci dessous pour des conseils par téléphone. On peut vous demander d'aller chez un docteur ou alternativement vous pouvez recevoir la visite à domicile d'un agent de la santé.

Vous pouvez aussi appeler le NHS direct au **0845 4647** pour des conseils ou pour un soutien médical quand votre centre médico-social est fermé. Le coût de l'appel est moins élevé quand il provient d'une ligne terrestre par exemple d'une cabine téléphonique comparé à lorsqu'il est effectué à partir d'un téléphone portable.

NHS direct vous procurera un interprète si vous ne parlé pas l'anglais. Tout ce que vous avez à faire c'est de dire en Anglais la langue que vous parlez, sinon demander à un ami, à un parent ou à l'agent qui vous aidé à trouver votre logement d'appeler pour vous. Attendez que l'interprète soit en ligne avant d'expliquer votre problème. On vous demandera votre nom et votre adresse. Cette information est importante et ne sera transmise á aucune autre personne.

Pour contacter le NHS direct pour des conseils de santé :

Appeler le 0845 46 47

Pour contacter votre permanence locale pour une assistance médicale quand le cabinet est fermé appelez le...

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

En cas d'urgence, si vous même ou quelqu'un dans votre maison devenait très malade et ne peut attendre jusqu'à l'ouverture du cabinet du GP, vous pouvez composer gratuitement le 999 pour une ambulance(prononcer 'amboulins') .

Ce service est recommandé et réservé pour les urgences. N'utilisez pas le service des urgences pour des problèmes médicaux mineurs.

Coordonnées du GP ou du département local chargé de la santé des demandeurs d'asile.

i

ⁱ [i] Translated by Noah & Tahillah links.